

PROCEDURE DE PREMIERE DEMANDE DE PPS

Enseignantes
référentes

Céline CUNEY
06.46.53.38.59
03.84.65.39.70
referent7.dsden70@ac-
besancon.fr

Line MAURICE
06.46.53.83.02
03.84.65.39.70
referent2.dsden70@ac-
besancon.fr

Le/La directeur.trice ou le/la chef.fe d'établissement organise une équipe éducative.

COMPOSITION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

- ⊗ **Représentants légaux de l'élève : Présence obligatoire d'au moins un des deux.**
- ⊗ Enseignant.es et/ou professeur.e principal.e,
- ⊗ PsyEN
- ⊗ Professionnel.les intervenant auprès de l'élève (CMP, CMPP, praticien.nes libéraux.ales...)

***AVANT LA REUNION**

L'équipe pédagogique complète en amont de la réunion le GEVASco 1^{ère} demande sur le LPI. **Tous ces renseignements pourront être complétés lors de la réunion d'équipe éducative mais ils doivent être pensés et rédigés en amont.**

L'enseignante référente est à disposition si une aide est nécessaire.

*** PENDANT LA REUNION D'EQUIPE EDUCATIVE**

1. Le/La directeur.trice d'école ou le/la chef.fe d'établissement complète le GEVASco **avec les commentaires et les demandes exprimées par la famille**, avec les apports des professionnels de l'Education Nationale et des professionnels extérieurs présents (page 6).

Attention à formuler clairement une demande dans les cadres dédiés à la famille.

Exemples de formulation :

- M. et Mme Durand formulent la demande d'un accompagnement de leur enfant par une aide humaine
- Mme Dupont demande une orientation ULIS pour son fils à la rentrée prochaine.

2. Le/La directeur.trice d'école ou le/la chef.fe d'établissement fait signer la fiche d'autorisation de consultation du GEVASco par la MDPH via le LPI (fiche jointe à ce document)

3. Le/La directeur.trice d'école ou le/la chef.fe d'établissement avertit les parents qu'ils devront compléter et renvoyer à la MDPH les Cerfas pour que la procédure soit lancée (Cerfa « Demande à la MDPH » + Cerfa médical).

ATTENTION : La MDPH70 envoie les Cerfas aux familles à réception du GEVASco 1^{er} demande. **Pour les autres MDPH, les parents doivent télécharger les documents.**

L'enseignante référente du secteur peut être sollicitée par les parents pour compléter les Cerfas.

Ce sont les éléments inscrits dans le GEVASco première demande qui permettent à la MDPH d'évaluer les besoins de l'élève et donc les compensations notifiées (AESH, orientation ULIS/IME, SESSAD, matériel pédagogique adapté...).

*** APRES LA REUNION DE L'EQUIPE EDUCATIVE**

Le/La directeur.trice d'école ou le/la chef.fe d'établissement transmet le numéro de LPI aux parents pour qu'ils accèdent au document finalisé. Ils pourront le télécharger si ils le souhaitent.

II.Elle fait parvenir par mail l'autorisation de consultation du LPI signée par les parents à l'enseignante référente de son secteur. Cette dernière transmet le document à la MDPH.

La demande sera traitée par la MDPH quand le dossier sera complet (GEVASco sur le LPI + CERFAS au moins), une réponse sera apportée dans un délai de 4 mois.

AUTORISATION LPI

ELEVE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement scolaire :

Classe :

N° de dossier LPI :

Je, soussigné-e M/Mme
autorise(nt) la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) à
étudier le GEVASco ainsi que les éléments scolaires via la plateforme LPI

Date :

Signature(s)

Enseignantes référentes de secteur :
03.84.65.39.70

Line MAURICE
06.46.53.83.02
referent2.ia70@ac-besancon.fr

Céline CUNEY
06.46.53.38.59
referent7.ia70@ac-besancon.fr

AUTORISATION LPI

ELEVE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement scolaire :

Classe :

N° de dossier LPI :

Je, soussigné-e M/Mme
autorise(nt) la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) à
étudier le GEVASco ainsi que les éléments scolaires via la plateforme LPI

Date :

Signature(s)

Enseignantes référentes de secteur :
03.84.65.39.70

Line MAURICE
06.46.53.83.02
referent2.ia70@ac-besancon.fr

Céline CUNEY
06.46.53.38.59
referent7.ia70@ac-besancon.fr